

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :**Vote du Compte Financier Unique 2025****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Notre collectivité a fait le choix de basculer au CFU dès l'exercice budgétaire 2024.

Pour information, le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable et vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le CFU 2025, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M57 pour le budget général et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le CFU est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte administratif.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du CFU, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du CFU fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2025 tenant compte du report du résultat 2024.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

<i>Dépenses 2025</i>	52 355 294,79
Charges à caractère général	12 052 572,07
Charges de personnel	25 983 627,85
Atténuations de produits	1 639 135,68
Autres charges de gestion courante	8 066 768,78
Charges Financières	928 391,26
Charges Spécifiques	11 988,16
Provisions pour risques et charges	318 180,99
Opérations d'ordre	3 354 630,00
<i>Recettes 2025</i>	64 490 084,02
Atténuations de charges	73 316,98
Produits des services	5 707 556,57
Dotations et Subventions	9 824 778,60
Impôts et Taxes	6 859 188,53
Fiscalité Locale	39 880 305,97
Autres produits de gestion courante	1 745 780,20
Produits spécifiques	373 323,79
Opérations d'ordre	25 833,38
<i>Résultat de l'exercice 2025</i>	+ 12 134 789,23
<i>Excédent reporté 2024</i>	+ 28 515 703,21
<i>Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement</i>	+ 40 650 492,44

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement

Dépenses 2025	42 432 085,93
Frais d'Etudes et Insertions	129 074,45
Subventions d'Equipement versées	2 331 168,56
Immobilisation corporelles	4 400 004,12
Travaux	19 503 462,89
Capital de la dette - Cautionnement	5 634 044,73
Opérations d'ordre	6 402 618,66
Reversement de subventions	3 333,34
Immobilisations financières	4 000 000,00
Opérations pour compte de tiers	28 379,18
Recettes 2025	32 548 414,21
Emprunt	5 003 870,00
Subventions	4 499 441,25
Excédent de fonctionnement capitalisé	10 882 681,40
Taxe d'Aménagement	166 287,61
FCTVA	2 253 115,48
Remboursement travaux	11 603,19
Opérations d'ordre	9 731 415,28
Résultat de l'exercice 2025	- 9 883 671,72
Excédent reporté 2024	+ 4 125 308,78
Solde des Restes à Réaliser	- 12 316 726,57
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 18 075 089,51

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 18 075 089,51 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 5 758 362,94 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 22 575 402,93 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	648 817,30
Charges à caractère général	590 624,39
Autres charges de gestion courante	49 839,35
Charges Financières	8 353,56
Recettes 2025	1 039 425,81
Autres produits de gestion courante	43 340,21
Produits des services	992 965,60
Produits Exceptionnels	3 120,00
Résultat de l'exercice 2025	+ 390 608,51
Excédent reporté 2024	+ 1 878 287,53
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 2 268 896,04

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

Dépenses 2025	582 727,62
Opérations pour comptes de tiers	582 727,62
Recettes 2025	5 500,00
Opérations pour comptes de tiers	5 500,00
Résultat de l'exercice 2025	- 577 227,62
Déficit reporté 2024	- 753 023,85
Solde des Restes à Réaliser	- 476 647,95
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 1 806 899,42

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 1 330 251,47 €
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 1 806 899,42 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 461 996,62€

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	1 590 545,02
Charges à caractère général	715 329,49
Charges de personnel	446 114,71
Charges Financières	22 044,34
Autres charges de gestion courante	5 518,80
Charges exceptionnelles	26,67
Opérations d'ordre	401 511,01
Recettes 2025	1 739 074,11
Autres produits de gestion courante	18 407,32
Produits des services	1 468 188,69
Produits exceptionnels	2 554,51
Opérations d'ordre	249 923,59
Résultat de l'exercice 2025	+ 148 529,09
Excédent reporté 2024	+ 457 999,39
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 606 528,48

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section d'Investissement

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Dépenses 2025	3 178 365,28
Immobilisation corporelles	14 694,15
Travaux	2 678 689,14
Capital de la dette	235 058,40
Opérations d'ordre	249 923,59
Recettes 2025	2 582 461,03
Excédent de fonctionnement capitalisé	234 299,02
Subventions	1 946 651,00
Opérations d'ordre	401 511,01
Résultat de l'exercice 2025	- 595 904,25
Excédent reporté 2024	+ 319 265,23
Solde des Restes à Réaliser	- 181 364,59
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 458 003,61

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 458 003,61 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 276 639,02 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 148 524,87 €

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	605 874,51
Charges à caractère général	377 580,31
Charges de personnel	204 490,99
Opérations d'ordre	14 462,06
Autres charges de gestion courante	8 873,03
Charges Exceptionnelles	468,12
Recettes 2025	688 047,16
Produits des services	252 606,63
Dotations et Subventions	430 000,00
Autres Produits de gestion courante	1,53
Produits exceptionnels	71,00
Opérations d'ordre	5 368,00
Résultat de l'exercice 2025	+ 82 172,65
Excédent reporté 2024	+ 33 145,79
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 115 318,44

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Section d'Investissement

Dépenses 2025	8 391,08
Immobilisation corporelles	3 023,08
Opérations d'ordre	5 368,00
Recettes 2025	14 462,06
Opérations d'ordre	14 462,06
Résultat de l'exercice 2025	+ 6 070,98
Excédent reporté 2024	+ 76 127,26
Solde des Restes à Réaliser	- 28 573,33
Excédent de Clôture 2025 Section d'Investissement	+ 53 624,91

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 82 198,24 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 115 318,44 €

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	76 926,41
----------------------	------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Charges à caractère général	34 632,28
Opérations d'ordre	42 294,13
Recettes 2025	214 223,40
Opérations d'ordre	9 684,40
Produits des services	204 539,00
Résultat de l'exercice 2025	+ 137 296,99
Excédent reporté 2024	+ 635 515,16
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 772 812,15

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Section d'Investissement

Dépenses 2025	525 062,21
Opérations d'ordre	11 771,40
Frais d'études et d'insertion	1 030,00
Immobilisations corporelles	4 175,29
Travaux	508 085,52
Recettes 2025	752 400,13
Opérations d'ordre	44 381,13
Subventions	708 019,00
Résultat de l'exercice 2025	+ 227 337,92
Excédent reporté 2024	- 3 261 515,40
Solde des Restes à Réaliser	+ 2 526 944,92
Excédent de Clôture 2025 Section d'Investissement	- 507 232,56

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 3 034 177,48 €
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 507 232,56 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 265 579,59 €

BUDGET RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

Section de fonctionnement

Dépenses 2025	189 185,36
Charges à caractère général	115 613,23
Charges de personnel	55 990,00
Autres charges de gestion courante	2,80
Opérations d'ordre	17 579,33
Recettes 2025	368 017,99
Autres produits de gestion courante	1,23
Produits des services	367 200,46
Produits exceptionnels	816,30
Résultat de l'exercice 2025	+ 178 832,63
Excédent reporté 2024	+ 524 594,34
Excédent de Clôture 2025 Section de Fonctionnement	+ 703 426,97

BUDGET RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

Section d'investissement

Dépenses 2025	8 090,00
Frais d'études et d'insertion	810,00
Acquisitions de matériels	6 380,00
Opérations d'ordre	900,00
Recettes 2025	1 518 479,33
Emprunt	1 500 000,00
Opérations d'ordre	18 479,33
Résultat de l'exercice 2025	+ 1 510 389,33
Résultat reporté 2024	+ 134 101,33
Solde des Restes à Réaliser	- 1 270 890,00
Déficit de Clôture 2025 Section d'Investissement	+ 373 600,66

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 1 644 490,66 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 703 426,97 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Décision :

Je vous propose sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 16 juin 2026:

- Article 1 : d'approuver les comptes financiers uniques 2025 du budget général et des budgets annexes
- Article 2 : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 32

- ABSTENTION(S) : 10

M. Elie CORDIER, Mme Charlotte KUENTZ, M. Jean-Pierre BRIARD, Mme Claudie BOYER, M. Jean-Jacques ROSTAN, Mme Sophie DELFINO, M. Axel BERRIAUX, Mme Savine JUNOT, Mme Mylène ARMANDO, Mme Aurélie ALLEMAND

Le Maire-Adjoint


Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance


Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : 
Affiché ou publié le : 